



Fonds internationaux  
d'indemnisation pour  
les dommages dus  
à la pollution par les  
hydrocarbures

<b>Point 7 de l'ordre du jour</b>	IOPC/JUL21/7/1/1
<b>Date</b>	29 juin 2021
<b>Original</b>	Anglais
<b>Assemblée du Fonds de 1992</b>	92AES25
<b>Comité exécutif du Fonds de 1992</b>	92EC76
<b>Assemblée du Fonds complémentaire</b>	SAES9

## NOMINATION DE L'ADMINISTRATEUR

### ENSEIGNEMENTS TIRÉS PAR D'AUTRES ORGANISATIONS EN MATIÈRE DE VOTE

#### Note de l'Administrateur

**Résumé :** Lors de leur réunion de mars 2021, les organes directeurs ont examiné les procédures de vote susceptibles d'être suivies pour la nomination du prochain Administrateur au cas où la réunion de novembre 2021 se tiendrait à distance. L'Assemblée du Fonds de 1992 a décidé de poursuivre ses discussions en session extraordinaire en juillet 2021 et a chargé l'Administrateur de fournir des renseignements utiles sur les enseignements tirés par l'ONU et d'autres organisations internationales lorsqu'elles ont organisé une élection pour des postes de hauts fonctionnaires similaires.

Le présent document expose donc les pratiques suivies par un certain nombre d'organisations des Nations Unies et d'autres organisations en matière de vote depuis le début de la pandémie de COVID-19.

**Mesures à prendre :** Assemblée du Fonds de 1992 et Assemblée du Fonds complémentaire

Prendre note des renseignements fournis dans le présent document.

#### 1 Introduction

- 1.1 Lors de leur réunion de mars 2021, les organes directeurs ont examiné les procédures de vote susceptibles d'être suivies pour la nomination du prochain Administrateur au cas où la réunion de novembre 2021 se tiendrait à distance. L'Assemblée du Fonds de 1992 a décidé de poursuivre ses discussions en session extraordinaire en juillet 2021 et a chargé l'Administrateur de fournir des renseignements utiles sur les enseignements tirés par l'ONU et d'autres organisations internationales lorsqu'elles ont organisé une élection pour des postes de hauts fonctionnaires similaires.
- 1.2 Depuis la réunion de mars, le Secrétariat de l'OMI a également publié un document présentant les enseignements tirés par d'autres organisations des Nations Unies en matière de vote (voir le document C 125/16(b)/2). Compte tenu de l'intérêt que présentent ces informations dans le cadre des discussions des FIPOL, le Secrétariat a inclus une part importante des informations fournies par l'OMI dans le présent document.
- 1.3 Tenant compte des pratiques suivies et des enseignements tirés par d'autres organisations des Nations Unies, le Secrétariat de l'OMI a proposé que la nomination des membres du Conseil de l'OMI se fasse sous forme d'un vote en personne, sur rendez-vous. Au moment de la publication du présent document, le résultat des discussions du Conseil n'était pas connu. Toutefois, l'Assemblée du Fonds de 1992 souhaitera peut-être tenir compte de la proposition du Secrétariat de l'OMI, ainsi que des enseignements tirés par d'autres organismes des Nations Unies utilisant cette procédure de vote, car elle constitue une option proche de la pratique établie des FIPOL.

## 2 Enseignements tirés par d'autres organisations en matière de vote

2.1 En application des instructions reçues, le Secrétariat a examiné les enseignements tirés par l'ONU et d'autres organisations internationales lorsqu'elles ont organisé une élection pour des postes de hauts fonctionnaires similaires pendant la pandémie. Il a également pris note des informations fournies par l'OMI à ce sujet. On trouvera ci-après un résumé des conclusions des FIPOL et de l'OMI, axé en particulier sur les élections à scrutin secret, dans les circonstances actuelles.

2.2

Organisation	Poste concerné	Procédure de vote	Autres informations
Assemblée générale des Nations Unies	Conseil économique et social et membres non permanents du Conseil de sécurité	En personne, sur rendez-vous	En mai 2020, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de procéder simultanément, en personne, à l'élection des membres du Conseil économique et social et à l'élection des membres non permanents du Conseil de sécurité, sans tenir de séance plénière (Décision 74/557 de l'Assemblée générale, intitulée « Procédure relative à la tenue d'élections au scrutin secret pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), sans qu'une séance plénière ne soit organisée »). Un représentant ou une représentante de chaque État Membre a été autorisé à voter en personne dans un lieu désigné en respectant le créneau horaire qui lui avait été communiqué. Dans le cadre de cette même décision, l'Assemblée a décidé que les autres élections se dérouleraient de la même manière. En octobre 2020, l'Assemblée générale a voté à scrutin secret pour élire 15 membres du Conseil des droits de l'homme.
Conseil de sécurité et Assemblée générale des Nations Unies	Secrétaire général de l'ONU	En personne, par acclamation	Le Secrétaire général actuellement en exercice était le seul candidat. Il a été désigné par son pays d'origine (Portugal) et, à la suite de l'approbation du Conseil de sécurité des Nations Unies, a été nommé par acclamation par l'Assemblée générale pour un second mandat qui commence en janvier 2022 et prend fin en décembre 2026.  La recommandation émise par le Conseil de sécurité figurait dans une résolution adoptée par acclamation en séance privée.

Organisation	Poste concerné	Procédure de vote	Autres informations
Fonds international de développement agricole (FIDA)	Président du Conseil des gouverneurs du FIDA	Système de vote en ligne	En 2017, avant la pandémie, le Conseil des gouverneurs du FIDA avait examiné ses pratiques et ses procédures en ce qui concernait la nomination du président et avait recommandé d'étudier la possibilité d'utiliser des processus de vote électronique et automatisé. Le FIDA a choisi un prestataire certifié de services électoraux comme fournisseur du système de vote automatisé à distance. Le système approuvé exige que chaque représentant ou représentante se connecte à la plateforme grâce à un nom d'utilisateur et un mot de passe. Avant chaque tour de scrutin, un code généré de façon aléatoire est communiqué aux représentants et représentantes, qui doivent le saisir pour pouvoir voter. Le Secrétariat s'efforce également de dissuader les cyber-attaques potentielles en prévoyant un délai limité pour le vote ainsi qu'une déconnexion forcée après chaque tour de scrutin et la nécessité de se reconnecter au prochain tour. Le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté une résolution visant à autoriser la conduite de l'élection de son président à l'aide du système de vote en ligne, en 2021 et pour toute élection future qui se tiendrait à scrutin secret. Aux fins de la nomination du président à l'aide du système de vote en ligne, le FIDA a élaboré des directives qui précisent les exigences de configuration des ordinateurs et des navigateurs Web. Ces directives régissent également l'enregistrement des identifiants et l'accès au portail de vote. Elles expliquent par ailleurs, étape par étape, comment sélectionner un candidat ou une candidate, voter et obtenir un accusé de réception. Le FIDA propose également des sessions de formation préparatoire.
Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)	Questions essentielles	En personne	L'OACI a suivi la pratique de l'Assemblée générale des Nations Unies et n'a organisé des votes en personne que pour les questions essentielles. Pour ces votes, les directives sanitaires locales et le calendrier d'application connexe ont été suivis afin de garantir la sécurité ; cela consistait notamment à limiter le nombre d'électeurs et électrices et de membres du personnel présents. Le Président et les trois Vice-présidents étaient présents physiquement pour présider aux élections afin d'en assurer la validité.

Organisation	Poste concerné	Procédure de vote	Autres informations
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	Divers	En personne, sur rendez-vous	Plusieurs organes de l'UNESCO ont procédé à des votes à scrutin secret lors de sessions en ligne. Des isoloirs ont été installés au Siège de l'UNESCO, et un membre de chaque délégation a été invité à venir voter en personne à une heure donnée, en respectant les précautions sanitaires applicables. Le vote s'étant déroulé en personne, il n'a pas été nécessaire de suspendre ni de modifier le Règlement intérieur et les résultats ont été annoncés lors de la réunion virtuelle.
Organisation hydrographique internationale (OHI)	Directeur	Par correspondance ou en ligne	Les États Membres se sont vu offrir la possibilité de choisir d'élire un des deux directeurs soit par vote par correspondance soit par vote en ligne. Le vote s'étant déroulé par correspondance, le processus a pris trois mois. Le Secrétariat de l'OHI avait informé les États Membres que si un second tour de scrutin était nécessaire, il se déroulerait en ligne.
Organisation mondiale du tourisme (OMT)	Secrétaire général	En personne, lors d'une réunion	La cent treizième session du Conseil exécutif s'est tenue en mode hybride, à la mi-janvier 2021. Dans le cas de cette réunion, les délibérations relatives aux candidatures au poste de Secrétaire général pour la période 2022-2025 se sont tenues physiquement et le vote à scrutin secret.
Réunion des États Parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	Sièges du Tribunal international du droit de la mer	En personne, lors d'une réunion	Les États Parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ont organisé, en août 2020, une élection à scrutin secret afin de pourvoir les sièges du Tribunal international du droit de la mer ; il s'agissait de la première réunion tenue dans la salle de l'Assemblée générale au Siège de l'ONU à New York depuis mars 2020. Le Secrétariat et le Président ont œuvré, dans le cadre des exigences de la ville et de l'État de New York, à l'organisation d'une réunion et d'une élection en personne. Les délégations étaient tenues de s'inscrire à l'avance, de n'envoyer qu'un seul représentant ou représentante, de porter un masque et de respecter les règles de distanciation physique tout au long de la réunion. L'inscription et l'enregistrement minutieux des données a permis de s'assurer qu'il pouvait être procédé correctement à la recherche des contacts appropriés au cas où un participant ou une participante tomberait malade après la réunion. Les bulletins secrets ont été comptés selon la pratique habituelle, par des scrutateurs et scrutatrices et des membres du personnel du Bureau des affaires juridiques, mais en appliquant des mesures de précaution supplémentaires et une distanciation physique.

**3 Point de vue de l'Administrateur**

Les informations recueillies par le Secrétariat de l'OMI et le Secrétariat des FIPOL concernant les enseignements tirés par d'autres organisations en matière de vote pendant la pandémie montrent clairement que, bien que la plupart des organisations se sont efforcées d'adopter leurs décisions par consensus autant que faire se peut, pour les questions essentielles telles que les élections pour des postes de hauts fonctionnaires, de nombreux organismes des Nations Unies, notamment l'Assemblée générale des Nations Unies, ont continué de suivre les pratiques établies en procédant à des votes en personne, à scrutin secret, soit lors d'une réunion soit sur rendez-vous dans un lieu désigné. D'autres organisations ont utilisé avec succès des systèmes de vote en ligne ou une combinaison d'options de vote par correspondance ou en ligne.

**4 Mesures à prendre**

**Assemblée du Fonds de 1992 et Assemblée du Fonds complémentaire**

Les organes directeurs sont invités à prendre note des renseignements fournis dans le présent document.

---